

L'an deux mille onze, le quinze décembre à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de St-Hilaire-du-Harcouët, dûment convoqués le 09 décembre 2011, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur BADIOU Gilbert.

Etaient présents : M. BADIOU, Mmes PELCHAT, LESIGNE, MM. MOULIN, GARNIER, Mme SEGUIN, M. BOUDIN, Mme GUERMONT-BERNARDI, MM. CORBIN, HESLOUIN, Mmes NOUGAYREDE, COUSIN, KEROUAS, M. PREVEL, Melle GESLIN, & M. ANFRAY

Avaient délégué leur pouvoir : M. LANGLOIS à M. BADIOU, M. JEAN-BAPTISTE dit DOMINIQUE à M. MOULIN & Mme JAMET à M. CORBIN

Etaient absents excusés : Mme DUFOUR, MM. THOMASSE, GANNE, RIVIERE, BOUTELOUP, Mmes ROUSSELLE, POISNEL & M. HOUSSARD

Monsieur HESLOUIN Alain, désigné conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Adoption du procès verbal de la séance du 18 octobre 2011

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès verbal de la séance du Mardi 18 octobre 2011.

1) Modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune : adhésion du Syndicat d'alimentation en eau potable de la Région du Teilleul

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le comité du syndicat Mixte du Bassin de la Sélune a donné un avis favorable à l'adhésion du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Région du TEILLEUL.

S'agissant d'une modification des statuts, ils nous demandent de bien vouloir délibérer sur l'adhésion du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Région du Teilleul.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour l'adhésion du Syndicat d'Alimentation en Eau potable de la Région du Teilleul au Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents y afférents.

2) Ajout de membres aux commissions municipales

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire, par des arrêtés en date du 27 octobre 2011, a délégué les fonctions suivantes aux deux nouveaux adjoints élus lors du dernier conseil municipal du 18 octobre 2011 :

- Monsieur Francis Langlois : Adjoint au Maire en charge des Affaires Générales, des Finances et de la Sécurité Publique
- Madame Mikaëlle Seguin : Adjointe au Maire en charge de la Jeunesse et des Sports

Pour permettre à ces nouveaux Adjointes au Maire de siéger dans les commissions municipales qui relèvent de leurs délégations, avec droit d'intervention, il est proposé au Conseil Municipal d'ajouter Monsieur Francis Langlois à la commission municipale des Finances et Madame Mikaëlle Seguin à la commission municipale de la Jeunesse, des Sports et de la Citoyenneté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'ajout des membres aux commissions municipales, soit :

Monsieur Francis Langlois à la commission municipale des Finances et Madame Mikaëlle Seguin à la commission municipale de la Jeunesse, des Sports et de la Citoyenneté.

3) Demande de subventions dans le cadre d'une programmation pluriannuelle de rénovation du réseau d'eau

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les membres du Conseil Municipal sont informés que la commune souhaite mettre en place un programme de renouvellement de son réseau d'eau.

C'est pourquoi, il est envisagé une programmation pluriannuelle, relative à la rénovation du réseau d'eau de la commune qui serait à mener conjointement aux travaux de voiries, à savoir :

Secteur	Localisations	Linéaire (ml)	Année de réalisation	Montant H.T. estimatif
1	Rue de Lapenty Rue Lecroisey	870	2012	125 000,00 €
2	Rue Féburon	350	2013	50 000,00 €
3	Rue Dauphine	1 030	2014	150 000,00 €
			TOTAL	325 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve les demandes de subventions auprès de différents partenaires comme le Conseil Général de la Manche, l'Agence de l'Eau Seine Normandie..., dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, relative à la rénovation du réseau d'eau de la commune, comme présentée dans le tableau ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

4) Virements de crédits en section d'investissement relatif à diverses opérations

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les virements de crédits présentés ci-dessous.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

- une somme de 1 000 euros de l'article 2031 opération 0148 CF020 (- 1 000 euros) vers l'article 2315 opération 0019 CF821 (+ 1 000 euros)
- une somme de 39 000 euros de l'article 2313 opération 0148 CF020 (- 39 000 euros) vers l'article 2031 opération 0147 CF411 (+ 39 000 euros)

- une somme de 120.000 euros de l'article 2315 opération 0163 CF821 (- 120 000 euros) vers l'article 2315 opération 0160 CF822 (+ 120 000 euros)
- une somme de 3 600 euros de l'article 2315 opération 0145 CF822 (- 3 600 euros) vers l'article 2188 opération 0150 CF020 (+ 3 600 euros)
- une somme de 50 504,41 euros de l'article 2031 opération 0160 CF822 (- 50 504,41 euros) vers l'article 2315 opération 0160 CF822 (+ 50 504,41 euros)

5) Décision Budgétaire Modificative relative à diverses recettes supplémentaires

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la Décision Budgétaire Modificative relative à diverses recettes supplémentaires, telle que présentée ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- une somme de 14 173,35 euros à l'article 605-007-822
- une somme de 21 000 euros à l'article 6218-001-020
- une somme de 15 000 euros à l'article 64111-001-020
- une somme de 2 000 euros à l'article 6718-001-020

RECETTES

- une somme de 3 448,12 euros à l'article 7062-042-311
- une somme de 4 882,99 euros à l'article 70688-001-020
- une somme de 15 000 euros à l'article 6419-001-020
- une somme de 343,08 euros à l'article 7714-001-020
- une somme de 815,23 euros à l'article 7718-001-020
- une somme de 27 683,93 euros à l'article 7788-001-020

6) Participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement des écoles accueillant des enfants de Saint-Hilaire-du-Harcouët

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la participation financière de la ville de Saint-Hilaire-du-Harcouët à hauteur de 773,54 euros, correspondant à deux enfants scolarisés à la ville de Parigny.

7) Cession de matériel « Espaces verts » : tondeuse autotractée

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la Décision Budgétaire Modificative technique, telle que présentée ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT (inventaire n°1 268) : débroussailleuse

DEPENSES

- une somme de 100 euros à l'article 676 opération 042 CF01

RECETTES

- une somme de 100 euros à l'article 775 CF01

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

- une somme de 100 euros à l'article 192 opération 040 CF01
- une somme de -100 euros à l'article 024

SECTION DE FONCTIONNEMENT (inventaire n°1346) : tronçonneuse

DEPENSES

- une somme de 250 euros à l'article 676 opération 042 CF01

RECETTES

- une somme de 250 euros à l'article 775 CF01

SECTION d'INVESTISSEMENT

RECETTES

- une somme de 250 euros à l'article 192 opération 040 CF01
- une somme de -250 euros à l'article 024

8) Ouverture de crédits exercice 2012

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les ouvertures de crédits présentées ci-dessous, afin de permettre des règlements de dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2012.

BUDGET VILLE

Opération 0019 éclairage public

- une somme de 17 902 euros à l'article 2315

Opération 0147 salle sports Marly

- une somme de 12 250 euros à l'article 2031
- une somme de 250 euros à l'article 2188

Opération 0148 Aménagements et Travaux bâtiments

- une somme de 2 500 euros à l'article 2031
- une somme de 2 000 euros à l'article 2128
- une somme de 3 750 euros à l'article 2188
- une somme de 40 000 euros à l'article 2313

Opération 0149 Aménagement Espaces Publics

- une somme de 5 000 euros à l'article 2121
- une somme de 1 000 euros à l'article 2128
- une somme de 2 500 euros à l'article 21578
- une somme de 1 250 euros à l'article 2184
- une somme de 12 900 euros à l'article 2313

Opération 0150 Mob.Equip.Bat non scolaires

- une somme de 1 250 euros à l'article 2184
- une somme de 11 250 euros à l'article 2188

Opération 0151, Mat, logiciels et NTIC

- une somme de 2 500 euros à l'article 205
- une somme de 7 500 euros à l'article 2183

Opération 0152, Ecoles Beauséjour

- une somme de 7 500 euros à l'article 2128
- une somme 12 500 euros à l'article 2188

Opération 0154, Matériels de Transports

- une somme de 47 500 euros à l'article 2182

Opération 0155, Dépenses non individualisées

- une somme de 1 250 euros à l'article 2161

Opération 0160, Aménagement des Rues Lapenty et Lecroisey

- une somme de 12 500 euros à l'article 2031

Opération 0161, Gymnase Beauséjour

- une somme de 10 000 euros à l'article 2313

Opération 0162, Aménagement Plan d'Eau

- une somme de 5 000 euros à l'article 2031

- une somme de 10 000 euros à l'article 2188

Opération 0163 Aménagement Stade de Football

- une somme de 64 460 euros à l'article 2315

Opération 0164 Zone Fosse aux Loups III

- une somme de 50 000 euros à l'article 2111

*

BUDGET ASSAINISSEMENT

Opération 0014, Station Epuration

- une somme de 500 euros à l'article 2313

Opération 0015, Travaux Hors opération

- une somme de 90 000 euros à l'article 2315

*

BUDGET EAU

Opération 0012, opération de captages

- une somme de 3 000 euros à l'article 2315

Opération 0019, Périmètres de protection

- une somme de 12 500 euros à l'article 2111

Opération 0020, Travaux divers hors opération

- une somme de 1 750 euros à l'article 2156

- une somme de 49 900 euros à l'article 2313

9) Compétence « ordures ménagères résiduelles – transfert des personnels et des biens à la Communauté de Communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët » dont modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite de l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2011 concernant le transfert de la compétence ordures ménagères résiduelles à la Communauté de Communes (CDC) de Saint-Hilaire-du-Harcouët, il y a lieu d'établir les actes nécessaires au transfert au 1^{er} janvier 2012 des personnels et des biens de la commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët en application des articles 5214-4-1 et L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2012, telle que présentée ci-dessous,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert des personnels et des biens du service ordures ménagères à la Communauté de Communes.

SUPPRESSION			
Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Total des effectifs
Agent de Maîtrise	C	Temps complet	1
Adjoint technique territorial de 2ème classe	C	Temps complet	1

10) Complément de délégations du Conseil Municipal au Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal a délégué directement à Monsieur le Maire, un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lors du conseil du 29 octobre 2010 (*modification des délégations attribuées le 28 mars 2008*). En effet, l'Article L2122-22 du CGCT avait été modifié par l'Ordonnance n°2009-1530 du 10 décembre 2009 - art. 3.

Une nouvelle modification de l'Article L2122-22 du CGCT s'est opérée par la Loi n°2011-525 du 17 mai 2011 – art 79 :

- *Point 24) Délégation d'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- autorise la délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire présentée ci-dessus, et représentant désormais 24 points,
- confie cette délégation à un ou plusieurs membres du Conseil Municipal, en cas d'empêchement du Maire.

11) Demande de DETR 2012 pour un nouveau tronçon de voies douces (Boulevard de Savigny et rue Thomas Riffaudière)

Rapporteur : Monsieur Moulin

Les membres du Conseil Municipal sont informés que l'équipe municipale souhaite poursuivre l'aménagement de voies douces au sein de la ville en aménageant des bandes cyclables sur des voies existantes : Boulevard de Savigny et rue Thomas Riffaudière et certains petits aménagements de voirie seront nécessaires Boulevard de Savigny.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- approuve le nouveau tronçon de voies douces tel que défini ci-dessous.

Coûts approximatifs en HT	Signalisation	Aménagements
BOULEVARD DE SAVIGNY	25 000,00 €	94 000,00 €
RUE THOMAS RIFFAUDIERE	3 500,00 €	
TOTAL signalisation et aménagements	28 500 €	94 000,00 €
Total général HT	122 500 €	
TVA à 19,6 %	24 010 €	
TOTAL GENERAL TTC	146 510 €	
DETR possible de 25 % sur le HT	30 625 €	
Reste à charge pour la ville en HT	91 875€	

- approuve le projet de voies douces tel que présenté ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire à lancer les dossiers de demandes de subvention relatives au nouveau tronçon de voies douces tel que défini ci-dessus, dont la DETR 2012 et de signer et régler tous les actes afférents à ces travaux.

12) Demande de DETR 2012 pour la mise en place d'un chauffage par temporisation dans la salle du gymnase Lecroisey

Rapporteur : Monsieur Moulin

Pour le Gymnase LECROISEY, objet de notre actuelle demande de DETR, le coût prévisionnel de l'isolation et du chauffage s'élevaient à 457 575 € HT, soit 547 260 € TTC, réparti comme suit :

- VMC vestiaires (5 750 € HT),
- Chauffage par panneaux rayonnant depuis la chaufferie (106 625 € HT),
- Bardage solaire avec système de ventilation (345 000 € HT),

Cependant, vu les autres projets importants à financer par la ville, il s'avère impossible d'engager dès à présent, autant de frais dans cette opération pour en arriver à une isolation optimale du Gymnase LECROISEY.

Le financement prévisionnel se répartirait comme suit :

DETR : 30% d'une dépense plafonnée à 100 000 € HT, soit 18 000 € dans le cas présent

Pour la Ville : le restant, soit : 47 000 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- approuve le projet de mise en place d'un chauffage par temporisation au Gymnase Lecroisey, ,
- autorise Monsieur le Maire à lancer les dossiers de demandes de subvention relatives à ce projet, dont la DETR 2012 et de signer et régler tous les actes afférents à ces travaux.

13) Demande de DETR et FIPHFP 2012 pour la mise en accessibilité handicapée de l'hôtel de ville

Rapporteur : Monsieur Moulin

Les membres du Conseil Municipal sont informés que les établissements scolaires, les musées, les salles des fêtes ou les gymnases et enfin tous les établissements ouverts au public ont jusqu'au 1^{er} janvier 2015 pour devenir accessibles à tous. L'accessibilité généralisée des bâtiments, logements ou Etablissements Recevant du Public (ERP) et quel que soit le type de handicap, est une obligation imposée par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

Les travaux s'élèvent ,suivant le premier chiffrage, à un montant prévisionnel de 263 180 euros H.T.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- approuve le projet de mise en accessibilité handicapée de l'Hôtel de ville,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions, dont la DETR et le FIPHFP, pour les travaux de mise en conformité de l'accessibilité handicapée de l'hôtel de ville, à signer et à régler tous les actes afférents à ces travaux.

14) Demande de subvention dans le cadre des amendes de police « programme 2012 » pour la réfection des rues Lapenty et Lecroisey

Rapporteur : Monsieur Moulin

Les membres du Conseil Municipal sont informés que le Conseil Général de la Manche nous demande, afin de lui permettre de distribuer la somme allouée par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement au titre de la répartition des amendes de police 2012, de bien vouloir lui transmettre, dès que possible, les demandes de subventions.

Aménagement des rues de Lecroisey et Lapenty : total de 1 459 000 € H.T.

- Modification des caractéristiques géométriques (profil en travers) de la voirie
- Possibilité de réaliser une bande cyclable sur la totalité du tracé
- Aménagement du carrefour avec le boulevard de la Sélune
- Reprise de la voirie, des bordures et trottoirs
- Rénovation de l'éclairage public
- Rénovation du réseau d'eau

Montant pour la partie « VOIRIE » : 1 088 000 € HT

Montant pour la partie « Eclairage public » : 250 000 HT

Montant pour la partie « Eau et Assainissement » : 121 000 HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la réalisation des travaux décrits ci-dessus, relatifs à la réfection des rues Lapenty et Lecroisey.
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subventions dont le produit des amendes de police 2012, pour le projet de réfection des rues Lapenty et Lecroisey.
- autorise Monsieur le Maire à signer et régler tous les actes afférents à ces travaux.

15) Contribution budgétaire au SDEM relative à des travaux électriques (effacement de réseaux) concernant « rue de Lapenty, Résidence les Costils, les Primevères, Chemin du Manoir »

Rapporteur : Monsieur Moulin

Les membres du conseil municipal sont informés que dans le cadre de l'électrification rurale, le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM) propose pour réaliser des travaux de mise en souterrain des réseaux sur le territoire de la commune, un financement d'un montant de 285 000 € au titre de son programme « Environnement 2011 ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de participer aux travaux du programme susvisé suivant la convention partenariale au taux de 50,16 % de 285 000 €, soit 142 956,00 €,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer au nom de la commune, toutes les pièces relatives à ce programme de financement et tous les actes y afférents, ainsi que de régler les dépenses.

16) Contribution budgétaire au SDEM relative à des travaux de télécommunication (effacement de réseaux) concernant « Rue de Lapenty, Résidence les Costils, les Primevères, Chemin du Manoir »

Rapporteur : Monsieur Moulin

Les membres du conseil municipal sont informés que les dernières estimations pour l'effacement du réseau de télécommunication « Rue de Lapenty, Résidence les Costils, les Primevères, Chemin du Manoir » ont été communiquées par le SDEM.

La participation de la commune pour la confection du génie civil du réseau téléphonique s'élèverait à 70 000 € TTC, à laquelle il convient d'ajouter la participation relative aux travaux de câblage (18 % du montant à communiquer par France Télécom).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- approuve la réalisation de l'effacement des réseaux de télécommunication « Rue de Lapenty, Résidence les Costils, les Primevères, Chemin du Manoir » et de la participation de la commune pour la confection du génie civil du réseau téléphonique qui s'élèverait à 70 000 € TTC, à laquelle il conviendrait d'ajouter la participation relative aux travaux de câblage (18 % du montant à communiquer par France Télécom),
- donne pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer au nom de la commune, la convention de câblage France Télécom, tous les actes y afférents et toutes les pièces relatives au règlement des différentes dépenses présentées ci-dessus.

17) Ajout d'un tarif de location de salle pour « La Pêcherie »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le tarif de location à l'année, fixé à 10 euros de l'heure, pour louer la salle de la Pêcherie, « côté danse ».

18) Utilisation des véhicules de service et remisage possible à domicile

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément aux textes réglementaires en vigueur et notamment l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990, modifié par la Loi n°2007-209 du 19 février 2007 - art. 67 JORF 21 février 2007, il revient au conseil municipal de délibérer sur le principe de l'attribution des véhicules municipaux pour utilité de service et d'en fixer la liste.

La délibération n°115 du 26 octobre 2009 précisait que ces véhicules pouvaient être attribués aux titulaires des postes de : directeur général des services, directeur des services techniques, chef d'équipe des services techniques et les personnels d'astreinte.

Il s'avère que pour des raisons de service, les agents de l'Office de Tourisme de la ville auraient besoin de remettre à leur domicile, un véhicule de service utilisé pour des missions ponctuelles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la possibilité de remettre à leur domicile un véhicule de service utilisé pour des missions ponctuelles, par les agents de l'Office de Tourisme de la ville.

19) Rapport STGS 2010 sur la gestion de l'Eau

Rapporteur : Monsieur Moulin

Les membres du Conseil Municipal sont informés que concernant le service public d'exploitation de l'eau pour la commune, qui a été confié à la société STGS, chaque année le gérant doit remettre à la ville son rapport d'exploitation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le rapport d'exploitation 2010 sur l'eau de la STGS, présenté en annexe.

20) Rapport STGS 2010 sur la gestion de l'Assainissement

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les membres du Conseil Municipal sont informés que concernant le service public d'exploitation de l'assainissement pour la commune, qui a été confié à la société STGS, chaque année le gérant doit remettre à la ville son rapport d'exploitation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le rapport d'exploitation 2010 sur l'assainissement de la STGS, présenté en annexe.
